



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 75201

Texte de la question

M. Philippe Cochet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la possibilité d'utiliser du papier recyclable pour la fabrication des futurs manuels scolaires. Cette idée simple permettrait de sensibiliser les élèves dès leur plus jeune âge à l'obligation que nous avons tous de protéger notre environnement, tout en diminuant de manière sensible l'utilisation de papier non recyclé. Il lui demande donc quelles sont ses intentions et s'il envisage une telle mesure dans un délai relativement court.

Texte de la réponse

L'élaboration et la publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale des programmes d'enseignement de chaque discipline sont de la responsabilité du ministre de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche. En revanche, ce dernier n'exerce aucune compétence particulière pour ce qui est de la rédaction ou de l'édition des manuels scolaires. Il n'existe pas de manuel « officiel » ou recommandé par le ministère. Les éditeurs privés ont donc toute latitude pour ce qui concerne l'aspect rédactionnel et matériel des ouvrages qu'ils commercialisent.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75201

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9351

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8381